

# LA PREVENTION DES RISQUES PSYCHOSOCIAUX (RPS)

## ANALYSE DE SITUATION

2020-2021

### I. Synthèse des données régionales disponibles

✚ Source : [Tableau de bord santé au travail région Paca – 2020](#)

Plus d'un salarié sur dix présentent un symptôme psychique en relation avec le travail en 2017-2019.

L'enquête Evrest en région Paca-Corse a permis de recueillir des données portant sur les contraintes psychosociales déclarées par les salariés et les symptômes estimés en lien probable ou certains avec l'activité professionnelle par les professionnels de santé-travail. Ainsi, en 2017-2019 :

- 23,1 % des salariés interrogés ont déclaré avoir subi une pression psychologique dans leur travail, un chiffre similaire à celui observé sur la période 2013-2014 (22,6 %) ;
- 11 % des salariés présentaient au moins un symptôme psychique estimé en lien probable ou certain avec l'activité professionnelle (10,8 % en 2013-2014) ; ce pourcentage était plus important chez les femmes et les salariés de plus de 45 ans, les professions intermédiaires et les salariés du secteur de la santé humaine et de l'action sociale et du secteur des activités financières et assurance ;
- Les mauvaises relations avec les collègues, l'absence de sérénité et les mauvaises relations avec la hiérarchie étaient les contraintes associées aux pourcentages les plus élevés de personnes présentant au moins un symptôme psychique estimé en lien probable ou certain avec l'activité professionnelle (respectivement 40,4 %, 39,5 % et 37,6 % en 2017 et 2019). Même si ces trois principales contraintes étaient les mêmes en 2013-2014 (dans un ordre différent), les pourcentages de salariés présentant au moins un symptôme psychique estimé en lien avec le travail associés à ces contraintes sont plus élevés qu'en 2013-2014 (respectivement 26,6 %, 36,8 % et 30 %).

✚ Source : [Etude des motifs à l'origine des avis d'inaptitude médicale au poste de travail en 2017](#)

Près de 87,6% des pathologies motivant les avis d'inaptitude sont regroupées en cinq catégories de diagnostic selon la nomenclature CIM10. Les Psychopathologies concernent 36,8% des avis d'inaptitude, arrivent en seconde position après les Pathologies musculosquelettiques (40,3% des avis d'inaptitude) et devant les Tumeurs, les Maladies de l'appareil circulatoire et les Maladies du système nerveux (chacune représentant 3,5% des avis d'inaptitude).

Les femmes sont plus nombreuses parmi les salariés inaptés au motif d'une psychopathologie (67,0% des cas alors qu'elles représentent 59,4% des inaptés).

Au-delà de 54 ans les salariés inaptés présentent 4,2 fois plus de risque de présenter une psychopathologie.

Tous les salariés inaptés, qui ont passé plus de 5 ans dans la même société, ont près d'une fois et demie plus de risque de présenter une psychopathologie.

Les salariés des activités financières et d'assurance ainsi que ceux des activités immobilières semblent davantage affectés par les psychopathologies (3,3% des cas alors qu'ils représentent 1,6% des inaptés). Néanmoins ce sont les salariés de la section du commerce, transport, hébergement et restauration qui présentent 1,5 fois plus de risque de présenter une psychopathologie.

Dans les Bouches du Rhône, les salariés inaptés présentent davantage de psychopathologies (60,8% des cas alors qu'ils représentent 56,6% des inaptés).

Les conclusions des médecins du travail portés sur les avis d'inaptitudes pour psychopathologies sont :

- « Tout maintien du salarié dans un emploi serait gravement préjudiciable à sa santé » (21,3% des cas de psychopathologie alors que cette conclusion représente 15,2% des avis inaptitudes)
- « L'état de santé du salarié fait obstacle à tout reclassement dans un emploi » (44,4% des cas de psychopathologie alors que cette conclusion représente 31,7% des avis inaptitudes).

Parmi l'ensemble des inaptitudes, 13,9% sont, selon les médecins du travail, associés avec un burnout. Parmi ces inaptitudes associées à un burnout, 84,2% sont liées à une pathologie d'origine professionnelle.

Les facteurs d'exposition professionnelle incompatibles avec le retour au travail seraient d'origine :

- biomécanique (47,2%)
- psychosociale (33%)

Concernant les facteurs psychosociaux :

- 46,3% sont liés à une mauvaise qualité des rapports sociaux,
- 27,5% à l'intensité du travail,
- 17,1% aux exigences émotionnelles,
- 9,1% à la souffrance éthique ou à l'insécurité de la situation de travail ou au manque d'autonomie.

Les salariés inaptes des secteurs suivants ont davantage de risque de ne pas pouvoir retourner au travail du fait d'un facteur psychosocial :

- activités financières/assurances (4,1 fois plus),
- information/communication (3,8 fois plus),
- commerce/transport/ hébergement (1,9 fois plus),
- et des activités spécialisées/administration/ soutien aux entreprises (1,9 fois plus)

📌 **Source : Prévenir le mal-être professionnel des actifs agricoles - ARCMSA**

### Diagnostic/Constats

Depuis plusieurs années, le monde agricole est présenté et médiatisé comme un secteur en difficulté, voire en grande difficulté et ce pour plusieurs raisons : des crises sanitaires récurrentes et touchant des filières différentes successivement, des crises économiques et des nouveaux modes d'échanges commerciaux avec la mondialisation, une politique européenne commune évolutive au fil des années, des réglementations successives contraignantes. La société change, les modèles de consommation de produits alimentaires changent et les attentes des consommateurs évoluent aussi au fil du temps. Le malaise du monde agricole est réel avec en plus une image parfois dégradée de ce milieu dans notre société.

Le mal-être des ressortissants agricoles, au sens de « ressentir un profond malaise » comme le définit le Larousse, aurait tendance à se développer pour toutes ces raisons. Cependant, il est difficile de cerner et chiffrer précisément le nombre de personnes atteintes et de définir, avec précision et consensus, la notion de mal-être facilitant sa prévention, son identification et la mise en place d'un accompagnement de qualité couvrant l'ensemble des champs nécessaires au rétablissement de la personne.

Le thème du mal-être est très vaste avec de multiples causes et de multiples expressions : de la tristesse à la nostalgie jusqu'aux pathologies comme la dépression légère, moyenne voire grave et aux idées suicidaires, à la tentative de suicide et au suicide. Il n'existe pas de chiffres exhaustifs pour évaluer véritablement l'état de « mal-être professionnel agricole ». La notion de « mal-être professionnel agricole » vise à cerner les origines du mal-être en lien avec l'activité de travail et donc, correspond au champ d'action des services de santé au travail de la MSA.

📌 **Source : Activité CRRMP - CARSAT Sud-Est**

En 2018, 33 demandes de reconnaissance de maladies professionnelles en lien avec les RPS via le 4<sup>ème</sup> alinéa ont été traitées par le CRRMP Sud-Est. 11 d'entre elles ont été acceptées (lien direct et essentiel avec l'activité professionnelle). Le nombre de demandes est estimé stable depuis 2013.

## II. Plans prioritaires d'actions et partenariats existants en région Paca

### ❖ Le Plan Régional de Santé au Travail 3 (2016-2020)

Le partenariat sur ce champ est historique en région Paca depuis plus de 20 ans. Il s'est traduit, dans le PRST3, par l'inscription de 19 actions traitant directement ou de manière inclusive la question de la prévention des RPS.

- des actions de niveau stratégique et de développement de partenariat : Comité départementaux RPS, réseau des consultants i3R Paca
- des actions de prévention centrée sur le risque RPS : prévention des RPS dans le secteur des aides à domicile, Prévention des risques psychosociaux (RPS) dans le secteur des aides à domicile, Cellule pluridisciplinaire de prévention du suicide dans le secteur agricole...
- Des actions de formation initiale et continue intégrant une dimension RPS : Accompagnement des IRP à la prévention des risques, Intégration de la santé sécurité au Travail dans l'enseignement agricole, Promotion de la prévention des risques professionnels auprès des jeunes en contrat d'apprentissage, intégration de la santé au travail dans les formations initiales universitaires
- Des actions de prévention des RPS intégrées à la démarche globale de prévention des risques ou aux démarches QVT: atelier de la prévention des risques professionnels dans les services à domicile et le secteur médico-social, Prévention des Risques Professionnels dans les EHPAD, Cluster Qualité de Vie au Travail dans les établissements de santé en région Paca
- Des outils et études visant à mieux connaître (et faire connaître) les risques psychosociaux, leurs effets, les démarches de prévention... : revue « les cahiers des RPS », Système d'Information en Santé, Travail et Environnement Provence-Alpes-Côte d'Azur, étude sur les enjeux santé et performance, guide "Le médecin libéral face à la souffrance au travail de ses patients".

### ❖ Comité régional de prévention des Risques Psychosociaux (jusqu'en 2017 – suspendu actuellement)

<b>Niveau d'intervention</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Niveau 1 : action partenariale stratégique <input type="checkbox"/> Niveau 2 : action opérationnelle vers le milieu du travail <input type="checkbox"/> Niveau 3 : action opérationnelle directe auprès des individus Autre/Précision :
<b>Partenaires</b>	DREETS Paca, CARSAT Sud-Est, Aract Paca, université, SSTI

Le comité régional de prévention des RPS s'est réuni en moyenne 2 fois par an, entre 2005 et 2017. Il a permis une acculturation commune des partenaires régionaux, un enrichissement du partenariat régional sur ce champ. Il a permis la coordination et la mise en synergie des acteurs (lien inspection du travail/médecine du travail, positions communes des préventeurs institutionnels et de l'Etat). Les experts présents au comité ont permis un apport de connaissance substantiel que les préventeurs ont su intégrer dans leur approche de la prévention de ce risque dans les entreprises de la région Paca.

### ❖ La prévention des RPS est une compétence du Système d'inspection du travail - DREETS Paca-DDETS

La thématique n'a pas été inscrite au plan d'action prioritaire d'action de l'inspection du travail sur la période du PRST3. Elle constitue cependant un domaine de sollicitation important et de forte mobilisation des services d'inspection du travail par les usagers, notamment sur les questions relatives au harcèlement moral, aux violences sexistes et sexuelles au travail. Un travail sous forme d'atelier d'échange a également été proposé aux agents des services de renseignements en 2019 sur cette thématique des RPS pour mieux orienter et accompagner les usagers.

### ❖ Réseau i3R Paca - Réseau des intervenants respectant le référentiel régional sur les risques psychosociaux (Consultez la [fiche OSCARS Travail](#)).

<b>Niveau d'intervention</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Niveau 1 : action partenariale stratégique <input checked="" type="checkbox"/> Niveau 2 : action opérationnelle vers le milieu du travail
------------------------------	--

	<input type="checkbox"/> Niveau 3 : action opérationnelle directe auprès des individus Autre/Précision :
<b>Partenaires</b>	DREETS Paca, Aract Paca, ARCMSA Paca, CARSAT Sud-Est

L'Aract Paca, l'ARCMSA, la CARSAT Sud-Est et la DREETS Paca ont pérennisé et animent (depuis septembre 2009) un réseau de consultants spécialisés sur la prévention des RPS afin d'accompagner les entreprises dans leur démarche de prévention des RPS.

La pérennité de ce réseau repose à la fois sur l'engagement et le portage des 4 instances de pilotage à le maintenir en région ainsi que le dynamisme de ses membres. Pour rappel, les modalités de fonctionnement du réseau sont :

- Engagement des consultants du réseau à respecter un référentiel commun et co-construit avec les institutionnels, basé à la fois sur des principes de méthodologie d'intervention et de déontologie
- Développement de temps d'échanges entre consultants sur les pratiques professionnelles
- Participation des consultants à des réunions de travail régulières avec les institutionnels (4 rencontres/an) avec une participation proactive des consultants à l'organisation des journées

En 2019, ce sont 28 consultants référencés par les institutionnels (sur la base de leur pratique et expérience professionnelles) qui s'engagent à respecter les principes fondamentaux d'intervention (reprises dans le référentiel régional), et à participer aux rencontres régulières de travail et d'échange proposées par les institutionnels.

#### ❖ Action prioritaire CARSAT Sud-Est - (Consultez la [fiche OSCARS Travail](#))

<b>Niveau d'intervention</b>	<input type="checkbox"/> Niveau 1 : action partenariale stratégique <input checked="" type="checkbox"/> Niveau 2 : action opérationnelle vers le milieu du travail <input type="checkbox"/> Niveau 3 : action opérationnelle directe auprès des individus Autre/Précision :
<b>Partenaires</b>	DREETS Paca, Aract Paca, ARCMSA Paca, consultants du réseau i3R Paca, SPST

La CARSAT Sud-Est s'inscrit depuis plusieurs années dans une politique de prévention des RPS. Depuis 2009, ce risque fait partie de risques spécifiques pour lesquels des actions de sensibilisation, formation, accompagnement ont été menées auprès des entreprises des régions Paca et Corse.

La CARSAT Sud-Est développe une offre globale en matière de RPS, en s'appuyant sur les coopérations internes et externes, en s'appuyant sur les compétences, notamment du point de vue méthodologique, internes, en particulier celles existantes au sein de l'INRS, et externes, notamment celles des services de santé au travail, du réseau Aract/Anact, du réseau des consultants.

Les actions menées en appui aux entreprises dans le cadre d'intervention RPS sont :

- l'aide à l'élaboration de cahier des charges pour le choix d'un consultant
- l'accompagnement d'un groupe de travail
- l'accompagnement de délégation d'enquête dans les cas d'évènements indésirables (violence interne, suicides)
- la promotion d'aides financières
- la formation ou sensibilisation de directeurs et directrices, de responsables

#### ❖ Actions de prévention des RPS - ARCMSA Paca

<b>Niveau d'intervention</b>	<input type="checkbox"/> Niveau 1 : action partenariale stratégique <input checked="" type="checkbox"/> Niveau 2 : action opérationnelle vers le milieu du travail <input type="checkbox"/> Niveau 3 : action opérationnelle directe auprès des individus <input type="checkbox"/> Autre/Précision
<b>Partenaires</b>	

#### ➤ Sensibiliser les décideurs et/ou les relais à la prévention des RPS :

- Par le biais des matinales RPS, Invitation des entreprises avec CHSCT, les syndicats de salariés et employeurs, les Chambres d'Agriculture aux matinales RPS
- Proposition d'actions en CPHSCT pour diffusion auprès des TPE

- Accompagnement des entreprises à la prise en compte des RPS dans le DUERP comme le prévoit la réglementation
- Informations RPS lors de participations aux CHSCT de toutes entreprises ciblées
- Lors de visites en entreprise, informations systématiques et sensibilisation sur les RPS
- Accompagnement des entreprises à la mise en place d'un plan d'action sur le RPS pour instaurer une réelle politique de prévention

➤ **Agir auprès des exploitants pour prévenir les RPS :**

- Utilisation de la démarche ESOPT (Et si on parlait du travail ?),
- Formation cultiver son bien-être au travail,
- Accompagnement des entreprises à la mise en place d'un plan d'action sur les RPS pour instaurer une réelle politique de prévention

❖ **Cellule pluridisciplinaire de prévention du suicide – ARCMSA Paca** (Consultez la [fiche OSCARS Travail](#))

<b>Niveau d'intervention</b>	<input type="checkbox"/> Niveau 1 : action partenariale stratégique <input checked="" type="checkbox"/> Niveau 2 : action opérationnelle vers le milieu du travail <input checked="" type="checkbox"/> Niveau 3 : action opérationnelle directe auprès des individus Autre/Précision : cible : entreprises, exploitants
<b>Partenaires</b>	ARS Paca, CODES

La crise agricole liée aux contraintes environnementales et climatiques, aux évènements sanitaires et à la pression économique et financière a un impact important sur les exploitations agricoles. A cette situation économique s'ajoutent des conditions de travail difficiles avec de larges amplitudes horaires, de fortes sollicitations physiques et un isolement professionnel et social qui peuvent entraîner des effets délétères sur la santé physique et mentale des travailleurs agricoles. Toutes ces difficultés causes de stress peuvent conduire à la dépression, voire au suicide. Face à ce constat, un plan national d'actions contre le suicide en agriculture est décliné depuis plusieurs années dans tout le réseau MSA. Les caisses de MSA en Paca ont mis en place des cellules pluridisciplinaires de prévention du suicide (CPSS) composées de travailleurs sociaux, médecins du travail, conseillers en prévention et médecins conseils notamment qui ont pour objectif de détecter, accompagner et orienter les personnes en souffrance.

Ses actions consistent à améliorer la prévention de la crise suicidaire par la détection, l'accompagnement et l'orientation des personnes en grande souffrance psychique ; mais aussi la sensibilisation et l'information de l'entourage, des élus du monde agricole à la détection de la crise suicidaire.

❖ **Comité de pilotage départemental de prévention des Risques Psychosociaux du 83 – DDETS du Var** (Consultez la [fiche OSCARS Travail](#))

<b>Niveau d'intervention</b>	<input type="checkbox"/> Niveau 1 : action partenariale stratégique <input checked="" type="checkbox"/> Niveau 2 : action opérationnelle vers le milieu du travail <input checked="" type="checkbox"/> Niveau 3 : action opérationnelle directe auprès des individus Autre/Précision : action territoriale
<b>Partenaires</b>	DREETS Paca, DDETS, CARSAT Sud-Est, Aract Paca, Services de santé au travail (AIST 83), ARCMSA, CMAR - Chambre de métiers et de l'artisanat de Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Union Patronale du Var, Unions Départementales des Syndicats (UD CFE-CGC, UD FO, UD CFTC, UD CGT, UD CFDT), UPA - Union professionnelle artisanale.

Depuis 2009, s'est constitué, dans le Var, sous l'égide de la DDETS 83, un comité départemental de prévention des risques regroupant les partenaires du territoire.

Principales activités :

- Réunions régulières de ses membres, au rythme d'environ 6 séances par an, pour définir les actions, en assurer le suivi, l'évaluation, et en présenter les résultats
- Organisation de matinales (petits déjeuners), dont les thèmes ont trait à la prévention des Risques psychosociaux, à destination des Représentants du personnel, des membres de la Direction et des Préventeurs d'entreprises et de leur environnement (médecins du travail, intervenants,...)
- Autres initiatives et actions menées par le comité départemental :

- Signature d'un accord interprofessionnel varois de prévention des RPS axé sur 4 volets (*Informer, sensibiliser, communiquer; Poursuivre la formation des chefs d'entreprises et cadres RH; Développer et accompagner les démarches d'évaluation et de prévention*)
- Création et diffusion de brochures et élaboration d'une newsletter du comité départemental sur les RPS

❖ **Comité de pilotage départemental de prévention des Risques Psychosociaux du 06 - DDETS des Alpes Maritimes - (Consultez la [fiche OSCARS Travail](#)).**

<b>Niveau d'intervention</b>	<input type="checkbox"/> Niveau 1 : action partenariale stratégique <input checked="" type="checkbox"/> Niveau 2 : action opérationnelle vers le milieu du travail <input checked="" type="checkbox"/> Niveau 3 : action opérationnelle directe auprès des individus Autre/Précision : action territoriale
<b>Partenaires</b>	DDETS 06, CARSAT Sud-Est, Aract Paca, AMETRA 06, CMTI, APST BTP, ARCMSA, UPE 06, UPA, UD CFDT, UD CFE-CGC, UD FO, UD CGT, UD CFTC, UD UNSA, UD SUD/Solidaires - SAF, AAPDS (avec CMA, OPCALIA)

Depuis plusieurs années s'est constitué, dans les Alpes-Maritimes, sous l'égide des services du Ministère du Travail (DDETS 06), avec les partenaires sociaux du département ainsi que les institutions de prévention, le « comité de pilotage de Prévention des RPS 06 ». L'objectif général est d'œuvrer à la prévention des risques psychosociaux (RPS) par la voie du dialogue social territorial.

Les partenaires abordent cette problématique à travers différentes approches :

- Organisation de matinales (petits déjeuners), dont les thèmes sont en lien étroit avec les Risques psychosociaux, à destination des Représentants du personnel, des Directions et des Préventeurs d'entreprises
- Temps d'apports conceptuels (études, outils, démarches, méthodologies, réglementation ...)
- Temps d'échanges, notamment axés sur le retour d'expérience de cas en entreprise (témoignages de Directions et de Représentants du personnel d'entreprises, Médecins du travail, Préventeurs, Agents de contrôle, ...)

Un objet de recherche est en cours avec l'université de Nice pour 2019-2020 sur la caractérisation des effets que produit la mise en œuvre d'une dynamique départementale et partagée entre les préventeurs et les différents représentants patronaux et salariés du département.

❖ **Convention tripartite CARSAT Sud-Est/DREETS Paca/ARS Paca pour le secteur du soin et du médico-social sur la prévention des TMS, des RPS et la QVT (protocole de coopération et d'échanges d'information)**

<b>Niveau d'intervention</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Niveau 1 : action partenariale stratégique <input checked="" type="checkbox"/> Niveau 2 : action opérationnelle vers le milieu du travail <input type="checkbox"/> Niveau 3 : action opérationnelle directe auprès des individus Autre/Précision : action sectorielle
<b>Partenaires</b>	ARS Paca, DREETS Paca, CARSAT Sud-Est

Afin de renforcer la coordination des politiques de santé travail et de santé publique définies notamment dans le cadre du PRST3 (2016-2020), du PRS2 (2018-2023) et de la COG (2018-2022), la DREETS Paca (unité régionale et DDETS 13), l'ARS Paca et la CARSAT Sud-Est ont souhaité développer, ensemble, des approches coordonnées, visant à améliorer la cohérence et la visibilité des différents dispositifs d'accompagnement et offres de service proposés aux établissements du secteur, notamment s'agissant des thématiques touchant à l'organisation du travail, les conditions de travail, les RPS, les TMS et la QVT. Au travers de la signature d'un protocole d'échanges commun, les institutionnels souhaitent :

- mieux organiser la circulation des informations et données entre institutions,
- rendre plus visible, lisible et cohérente l'information en matière de dispositifs d'aides et d'accompagnement disponible pour le secteur ; une plateforme d'échange internet, alimentée par les différentes institutions et hébergée sur le site de l'ARS Paca, est actuellement à l'étude

- travailler conjointement à des actions/dispositifs de prévention destinés à diminuer les risques professionnels et améliorer les conditions de travail des personnels des établissements du secteur, notamment sur les aspects TMS/RPS/organisation de travail,
- promouvoir voire accompagner la QVT en Paca auprès d'établissements du secteur dans le respect des engagements de la charte régionale QVT et de son référentiel

#### ❖ Actions de l'ARS Paca

<b>Niveau d'intervention</b>	<input type="checkbox"/> Niveau 1 : action partenariale stratégique <input checked="" type="checkbox"/> Niveau 2 : action opérationnelle vers le milieu du travail <input checked="" type="checkbox"/> Niveau 3 : action opérationnelle directe auprès des individus Autre/Précision : veille, information des acteurs
<b>Partenaires</b>	ANFH

- Partenariat depuis 2013 avec l'ANFH avec la mise en place d'un baromètre social ; en 2019 il s'agit du 3ème baromètre qui concerne les agents de la fonction publique hospitalière dans les établissements de santé et les EHPAD, ce qui permet de développer des plans d'actions idoines avec les préventeurs des institutions concernés.
- Elaboration d'une boîte à outils pour les directeurs et les DRH
- Aides à la prévention des violences hospitalières notamment à l'APHM, au CH d'Arles et à l'Hôpital Européen
- Soutien à l'équipe mobile d'ergologie de L'APHM depuis 2016

#### ❖ Edition de la revue Les cahiers des risques psychosociaux – DREETS Paca

(Consultez la [fiche OSCARS Travail](#) ; les [revues sont téléchargeables le site sante-securite-paca.org](#))

<b>Niveau d'intervention</b>	<input type="checkbox"/> Niveau 1 : action partenariale stratégique <input type="checkbox"/> Niveau 2 : action opérationnelle vers le milieu du travail <input type="checkbox"/> Niveau 3 : action opérationnelle directe auprès des individus Autre/Précision : veille, information des acteurs
<b>Partenaires</b>	CATEIS, DREETS Paca, Université Aix-Marseille

Edition d'une revue biannuelle centrée sur les RPS (36 numéros existants fin 2020), destinée aux acteurs de la prévention concernés par le sujet : instances représentatives du personnel, directeurs des ressources humaines et employeurs, institutionnels et experts...

Son contenu repose sur : la valorisation d'outils produits au niveau régional et national, la capitalisation d'expériences menées, la veille sur les publications et manifestations liées à la thématique mais aussi sur les productions méthodologiques.

#### ❖ SISTE Paca – Système d'Information en Santé, Travail et Environnement Provence-Alpes-Côte d'Azur

(Consultez la [fiche OSCARS Travail](#) , le [site internet](#))

<b>Niveau d'intervention</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Niveau 1 : action partenariale stratégique <input checked="" type="checkbox"/> Niveau 2 : action opérationnelle vers le milieu du travail <input checked="" type="checkbox"/> Niveau 3 : action opérationnelle directe auprès des individus
<b>Partenaires</b>	AGEFIPH, DREETS Paca, Services de santé au travail (régime général et régime agricole), Consultation de pathologie professionnelle du CHU de Marseille, Direction régionale du service médical (CNAM), Direction des risques professionnels de la CARSAT Sud-Est, Union régionale des professionnels de santé Médecins libéraux (URPS-ML PACA), CAP Emploi, ARS Paca

Le Système d'Information en Santé, Travail et Environnement (SISTE) est un dispositif animé par l'ORS Paca avec le soutien financier de la DREETS Paca et de l'AGEFIPH, auquel participent notamment la CARSAT Sud-Est, la direction régionale du service médical de la CNAM, l'URPSML PACA, SAMETH 13, des médecines de travail de SSTI ou SSTA, l'ARS Paca (depuis 2019).

Le SISTE Paca consiste à sensibiliser les professionnels de soins aux problèmes de santé liés au travail, les aider à faire le lien entre maladie et métier exercé par leurs patients (notamment pour les maladies à longue période de latence),

à favoriser les échanges entre professionnels du soin/médecins conseils/médecins du travail, à favoriser un dépistage précoce et la déclaration des maladies professionnelles (pour en favoriser la reconnaissance) et à promouvoir le réseau et les ressources en matière de prévention de la désinsertion professionnelle et du maintien dans l'emploi (PDP/MDE).

La question des RPS au travers du thème de la souffrance au travail est une des thématiques abordées dans les travaux du SISTE Paca tant sur les volets :

- Formation (Formation initiale des internes de médecine générale de 3ème année de l'AMU, Formation continue des professionnels de soins)
- Mise en relation/liens avec les acteurs de la PDP/MDE
- Valorisation et l'appui aux travaux conduits par l'URPSML-PACA : Conduite à tenir pour le médecin traitant face à un salarié en souffrance au travail

#### ❖ Centres de consultations de pathologies professionnelles

<b>Niveau d'intervention</b>	<input type="checkbox"/> Niveau 1 : action partenariale stratégique <input type="checkbox"/> Niveau 2 : action opérationnelle vers le milieu du travail <input checked="" type="checkbox"/> Niveau 3 : action opérationnelle directe auprès des individus <input type="checkbox"/> Autre/Précision : <b>suivi médical</b>
<b>Partenaires</b>	ARS Paca, DREETS Paca, Centres Hospitaliers, Collectivités territoriales

Les centres de consultations de pathologie professionnelle (CCPP) ont pour but d'aider le médecin, traitant ou du travail, à faire le diagnostic de l'origine professionnelle d'une maladie. Leurs missions s'étendent à la prise en charge médico-sociale de ces patients par la présence d'assistances sociales spécialisées, à leur insertion professionnelle et à l'orientation professionnelle des jeunes.

Implantées majoritairement dans des centres hospitalo-universitaires, ces consultations disposent d'un plateau technique hospitalier et sont assurées par des praticiens spécialisés en pathologies professionnelles et recouvrant l'essentiel des disciplines médicales impliquées.

On compte actuellement 2 CCPP actifs en région Paca :

- Consultation de pathologies professionnelles, Service de médecine et santé au travail – Centre Hospitalier Universitaire de La Timone (Marseille, 13)
- Consultation du risque : maladies professionnelles et environnementales – Centre Hospitalier de Martigues (Port de Bouc, 13)

L'exposition aux risques psychosociaux et la souffrance psychique sont des problématiques prises en charge au sein des CCPP.

#### ❖ Actions des services de santé au travail (SPST)

<b>Niveau d'intervention</b>	<input type="checkbox"/> Niveau 1 : action partenariale stratégique <input checked="" type="checkbox"/> Niveau 2 : action opérationnelle vers le milieu du travail <input checked="" type="checkbox"/> Niveau 3 : action opérationnelle directe auprès des individus <input type="checkbox"/> Autre/Précision
<b>Partenaires</b>	

La prévention du risque RPS fait partie intégrante des thématiques de prévention des risques traitées par les services de santé au travail, compte tenu des données sur l'état de santé et l'importance de ce risque.

#### Le suivi individuel de l'état de santé

- Détecter les situations de souffrance (ex : utilisation échelle bien être)
- conseiller
- Orienter vers la psychologue du travail pour évaluation des causes (liées au travail, liées à l'organisation, externes) 2865 orientations (données 2018 – activités de 13 SPST sur les 16)
- Orienter vers le secteur du soin et prise en charge psychologique

### **L'accompagnement des entreprises dans l'évaluation des risques et dans la prévention**

Le médecin du travail, assisté par son équipe, accompagne l'entreprise dans :

- L'évaluation du risque RPS et l'intégration du risque dans le DUER
- Sensibiliser pour agir sur les représentations
- Conseiller, et outiller
- Conseiller les IRP
- Promouvoir les aides financières d'accompagnement
- Promouvoir les dispositifs de l'ANACT sur la QVT

### **L'action des IPRP psychologues du travail**

Depuis 2010, les psychologues salariés des Services Interentreprises de Santé au travail des régions Paca et Corse adhérents à Presanse se sont organisés en un réseau (le collectif des psychologues Paca-Corse) afin d'échanger sur leurs pratiques communes, partager leurs informations, capitaliser leur savoir-faire et leurs méthodologies.

Les psychologues du travail dans les services de santé au travail assurent les missions suivantes :

- Des entretiens de soutien et d'évaluation individuels
- Des ateliers collectifs d'actions psychosociales et de soutiens collectifs
- Des interventions en entreprise d'évaluation des risques
- Des accompagnements et transferts méthodologiques

### **Les CPOM**

4 CPOM dits de « 1ère génération » (clôturés fin 2018), sur les 16 signés en région Paca, étaient consacrés spécifiquement à la prévention des RPS. Ces actions visaient les secteurs suivants : les EHPAD, l'aide à domicile, le sanitaire et social, les TPE-PME.

### **Création de support et de méthodologie au niveau régional**

- Vidéo : le [rôle des SPST dans la prévention des RPS](#)
- Diverses brochures dont :
  - o [L'intensité du travail, un facteur de risque psychosocial](#), mars 2020
  - o [La violence au travail](#), novembre 2019
  - o [La communication au travail](#), août 2016

## **III. Autres politiques publiques (santé publique, santé environnementale)**

### **Rôle de l'ARS**

La politique de santé mentale de l'ARS est transversale et inclut plusieurs champs d'action :

- le développement des compétences psychosociales, la prévention et la promotion du bien-être, la prévention du suicide, la santé mentale des populations précaires ;
- la psychiatrie, les soins de santé mentale aux détenus, les soins sous contrainte ;
- l'addictologie, le logement inclusif, l'inclusion professionnelle, l'autisme...

Son rôle :

- Organiser les soins et le parcours en santé mentale et garantir l'accessibilité à des soins de qualité pour toute la population.
- Mener une politique de santé mentale globale, transversale et axée sur la prévention et l'inclusion sociale afin d'agir sur les déterminants sociaux de santé.

L'ARS Paca est également engagée sur la prise en compte de la santé au travail des soignants « prendre soin de ceux qui soignent ».

### **PRS 2018-2023 - Orientation stratégique 10 : le parcours en santé mentale (PTSM) – Extrait**

Le PTSM a pour premier objectif de réorganiser la santé mentale et la psychiatrie à l'échelle d'un territoire, afin de réduire les inégalités d'accès aux soins et de favoriser une coordination des prises en charge de proximité. Les projets territoriaux de santé prévoient la mise en place d'actions de prévention et de promotion de la santé mentale, d'organisation des parcours de soins, d'accompagnement à l'autonomie et à l'inclusion sociale et citoyenne.

Les actions doivent permettre de :

- Faciliter le développement des bonnes pratiques

- Faire émerger les projets territoriaux en santé mentale, dans chaque département, et accompagner des expérimentations et des projets de rétablissement
- Renforcer la diffusion des programmes de développement des compétences psychosociales
- Créer une plateforme d'appui aux bonnes pratiques

#### ✚ PRS 2018-2023 - Orientation stratégique 4 « prendre soin de ceux qui soignent » - Extrait

La bonne santé physique et mentale du soignant constitue son outil de travail. Le taux de rotation et d'absentéisme important des professionnels est un indicateur à prendre en compte et la qualité de vie au travail doit être un objectif de toutes les organisations, au même titre que la qualité des soins. L'objectif de l'agence régionale de santé est d'initier ou de soutenir des actions pour mieux repérer les situations à risques, les prévenir et les corriger pour accompagner les professionnels.

Pour renforcer l'attractivité du métier d'aide-soignant :

- L'ARS Paca travaille à l'amélioration du recrutement des aides-soignants et à la reconnaissance des "faisant-fonction". Elle soutient l'expérimentation d'une formation par des technologies numériques (projet avec le Conseil Régional) ;
- Elle accompagne les établissements publics au déploiement d'une politique de gestion prévisionnelle des métiers et compétences.

Pour améliorer la santé au travail des soignants dans les établissements, l'ARS Paca impulse, accompagne et finance :

- la mise en place de groupes d'établissements sanitaires, ce qui permet à des établissements de s'engager dans une démarche d'amélioration de la qualité de vie au travail de leurs équipes ;
- des aides à l'aménagement de locaux et achat de matériel ;
- une équipe mobile d'ergologie à l'AP-HM.

En parallèle, elle poursuit sa politique de prévention des violences hospitalières et s'engage dans une convention avec la CARSAT Sud-Est et la DREETS Paca afin d'agir ensemble pour diminuer les risques professionnels et améliorer les conditions de travail (y compris la prévention des RPS).

## IV. Cibles prioritaires et effets attendus de la politique régionale de santé au travail

### ✚ Cibles prioritaires

Les partenaires régionaux souhaitent qu'une attention particulière soit portée aux cibles suivantes :

⇒ Travailleurs

- o Femmes
- o Séniors
- o Futurs cadres destinés à manager le travail et les équipes
- o Jeunes (élèves et apprentis CFA, Lycée pro).

⇒ Acteurs internes et externes à l'entreprise :

- o Chefs d'entreprise/employeurs.
- o Cadres et professions intellectuelles supérieures
- o Salariés compétents en santé et sécurité désignés dans les TPE/PME (-50 salariés).
- o Professionnels/exploitants agricoles en situation de mal-être au travail

⇒ Secteurs d'activité

- o Commerce, Hébergement et restauration, activités d'information / communication, activités immobilières, activités financières / assurances, administration et soutien aux entreprises, transport.
- o Soins et établissements médico-sociaux, en particulier EHPAD, hôpitaux de proximité, Centres Hospitaliers en restructuration, action sociale (activités d'action sociale peu ou pas médicalisées, activités d'hébergement médico-social à composante sanitaire), aide à domicile.
- o Agriculture.
- o Toute activité professionnelle impliquant un contact avec du public.

## Effets attendus

Les partenaires régionaux souhaitent que les dynamiques et actions conduites en matière de prévention des risques psychosociaux contribuent à produire les effets suivants :

- Diminution des cas d'inaptitude en lien avec les troubles psychiques.
- Diminution de la souffrance au travail des travailleurs en agissant sur l'amélioration des conditions de travail, des relations du travail et des organisations du travail.
- Diminution de l'absentéisme en entreprise lié aux RPS.
- Action prioritaire sur la prévention primaire en entreprise, notamment à la suite d'apparition de RPS en entreprise, en privilégiant une approche organisationnelle intégrant les RPS, les TMS, les autres risques organisationnels liés à l'environnement de travail (bruit, locaux, ambiance thermique, circulation, etc.).
- Amélioration de la promotion des ressources et des moyens mobilisables en prévention des expositions aux RPS.
- Amélioration et valorisation des ressources psycho-sociales des acteurs (dans et hors de l'entreprise).
- Amélioration de la détection précoce, du suivi médical et du maintien en emploi des salariés en souffrance au travail par les acteurs de santé et les préventeurs.
- Evolution des représentations sur la question des RPS et amélioration de la perception des facteurs de risques conduisant à la souffrance au travail en tenant compte de la perception limitative, déterministe, ou conflictuelle des RPS par certains acteurs.
- Développement du dialogue professionnel (espaces de discussion, groupes de parole, échanges sur les pratiques professionnelles...) et du dialogue social sur les RPS.
- Augmentation du nombre d'accords collectifs d'entreprise intégrant la problématique des RPS.
- Pour le secteur médico-social : diminution de la souffrance au travail des personnels des établissements de santé et médico-sociaux ainsi que les personnels médicaux et paramédicaux libéraux et les étudiants en santé.